

Emploi et chômage dans la Tunisie post-14 janvier

Série de 9 articles par Karim MEJRI

L'auteur

Karim MEJRI est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'ENSTA ParisTech et d'un master en Théorie en Pratiques de l'Innovation de Paris-Dauphine. Suite à un parcours de consultant en management et organisation dans des cabinets de conseil à Paris, il a été pendant 8 mois conseiller auprès de Saïd Aïdi, ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi en Tunisie après la révolution. Il est aussi actif dans la société civile et compte parmi les fondateurs de l'association Les Cahiers de la liberté, œuvrant pour la promotion de la démocratie et de la liberté.



Liste des articles

<u>ARTICLE 1 : Qu'es-ce qu'un chômeur ? Combien sont-ils ?.....</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 : Le secteur public, objet de toutes les convoitises.....</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 3 : Le rôle déterminant du secteur privé.....</u>	<u>8</u>
<u>ARTICLE 4 : Pour une nouvelle génération d'entrepreneurs.....</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE 5 : Les autres pistes pour promouvoir l'emploi : société civile, PPP, émigration.....</u>	<u>12</u>
<u>ARTICLE 6 : L'accompagnement vers l'emploi, l'exemple du programme Amal.....</u>	<u>14</u>
<u>ARTICLE 7 : Communiquer sur le chômage, une confiance à reconquérir</u>	<u>16</u>
<u>ARTICLE 8 : Associations de chômeurs, pour dépasser le syndicalisme revendicatif.....</u>	<u>18</u>
<u>ARTICLE 9 : De la nécessaire restructuration de l'appareil de l'Etat pour éradiquer le chômage.....</u>	<u>20</u>

ARTICLE 1 : Qu'es-ce qu'un chômeur ? Combien sont-ils ?

Karim Mejri, ex-conseiller auprès du ministre de l'emploi Saïd Aïdi, apporte sa contribution au débat national autour de l'emploi dans une série de 9 articles publiés par Nawaat.org. Dans ce premier article, il revient sur la définition du chômage et sur les dernières statistiques en Tunisie.

L'Institut National de la Statistique (INS) adopte la définition du Bureau International du Travail (BIT) : est considérée comme chômeur toute personne réunissant 3 conditions : 1. Elle n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, 2. Elle cherche un emploi durant le mois qui précède le jour de l'interview, 3. Elle est disponible pour travailler dans les deux semaines qui suivent le jour de référence.

A ces trois conditions, s'ajoute une quatrième : la nécessité d'effectuer des démarches réelles de recherche d'emploi (inscription au bureau d'emploi, passage de concours ou d'entretiens, etc.). Cette condition supplémentaire introduite par le BIT a été appliquée par l'INS dès 2009. Selon le site web de l'INS, « Cette révision a conduit à une baisse du nombre de chômeurs et du nombre total d'actifs. Ainsi, le taux de chômage est revu à la baisse en 2009 passant de 14.7% à 13.3% d'après la nouvelle méthodologie. »¹

Cette baisse du taux de chômage suite à un changement de méthode ne peut que nous avertir sur la nécessité de considérer avec précaution les chiffres du chômage, aussi rigoureuse que soit la méthode appliquée pour les obtenir. En effet, combien de personnes réunissent les conditions précitées sans être réellement en situation de chômage ? Et a contrario, combien de personnes en situation de chômage ont cessé toute recherche active d'emploi, par désespoir ? Les contre-exemples ne manquent pas : travail au noir, travail saisonnier, étudiants qui cherchent du travail, etc.

Bien que ces cas limites existent toujours et dans tout exercice statistique, ils ne peuvent que nous inciter à nous méfier des chiffres. Nous avons longtemps vécu avec une communication officielle qui met l'accent sur les chiffres, sans leur donner une signification réelle. Ainsi, on peut se demander combien de personnes se considèrent réellement en situation de chômage en Tunisie. Car à écouter les demandeurs d'emploi, on est considéré en situation de chômage tant qu'on n'a pas d'emploi stable dans le secteur public (le secteur privé est souvent considéré sans sécurité réelle). Il est parfois plus important d'estimer la perception du chômage par les concernés eux-mêmes plutôt que de rester sur des définitions formelles et des données quantitatives brutes. Dans la même logique, notons que les solidarités familiales peuvent atténuer le problème en Tunisie, comme c'est aussi le cas dans certains pays où les jeunes sans emploi peuvent rester dans la maison familiale tant qu'ils n'ont pas de travail (cas de l'Espagne par exemple).

Le taux de chômage en Tunisie est calculé, comme dans tous les pays du monde, en nombre d'individus chômeurs par rapport à la population active², mais il serait utile pour comprendre l'ampleur du problème dans notre pays de calculer un taux de chômage basé sur le nombre de ménages, voire un nombre de chômeurs moyen par famille. Ce genre d'indicateurs serait une donnée utile pour prendre la mesure réelle de la situation, surtout à échelle locale et régionale.

Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ne traite, via ses Bureaux de l'Emploi et du Travail Indépendant (BETI) que des demandeurs d'emploi. Ainsi, un demandeur d'emploi peut être en situation de chômage, ou tout simplement un actif à la recherche d'une reconversion professionnelle ou d'un travail mieux rémunéré. L'inscription au BETI peut être considérée comme une condition nécessaire, vue de l'Etat, pour être considéré comme chômeur, mais elle n'est jamais suffisante.

¹ www.ins.nat.tn, section Données démographiques et sociales, rubrique Indicateurs de l'emploi et du chômage

² La population active est constituée par les personnes d'âge actif (15 ans et plus) qui sont occupées ou en chômage au cours d'une semaine de référence.

Il est à noter que lors de l'application du décret-loi 2011-32 relatifs aux recrutements dans le secteur public pendant l'année 2011, l'obligation faite aux demandeurs d'emploi de prouver qu'ils sont en situation de chômage³ a posé bien des problèmes. Ainsi, l'attestation d'inscription au BETI était nécessaire mais jamais suffisante. Les commissions de sélection des candidats ont été obligées de vérifier la situation professionnelle des candidats éligibles auprès des caisses nationales de sécurité sociale, ce qui s'est traduit par des délais supplémentaires, par des erreurs et des approximations, et par des malentendus avec les demandeurs d'emploi qui ont chacun sa propre définition du fait d'être au chômage... Trouver des solutions pour ce fléau suppose d'abord de partager les mêmes notions par tous les acteurs concernés et trouver les indicateurs les plus pertinents qui reflètent la situation réelle dans notre pays.

Pour revenir aux chiffres officiels, le ministère avait estimé le nombre de chômeurs avant la mi-2011 à 700.000 individus. Cette estimation s'était basée sur des extrapolations et sur des hypothèses concernant la situation économique du pays. En septembre de la même année, l'INS venait confirmer ce chiffre lors de la publication des résultats de ses enquêtes de terrain de mai 2011. Un tel nombre de chômeurs porte le taux de chômage à 18,3 % de la population active⁴. Cette évolution du taux de chômage pendant 2011, année de crise par excellence, est un indicateur de la fragilité des emplois occupés par les actifs d'une part, et par l'incapacité de l'économie à créer suffisamment d'emplois d'autre part. Pendant le premier trimestre 2012, certains responsables du gouvernement ainsi que certaines associations avaient estimé que le nombre de chômeurs a atteint 800.000, voire un million dans certaines estimations. Mais cela reste à confirmer par l'INS.

Ce taux de chômage de 18,3 % cache des réalités très disparates. En effet, le même taux national calculé pour les femmes atteint 27,4 %. Aussi, le taux de chômage à l'échelle nationale pour les diplômés du supérieur atteint 29,2 %. Ce qui a été publié par l'INS de l'enquête 2011 ne donne pas de détails sur la répartition par région, mais il est devenu de notoriété publique que le taux de chômage des diplômés du supérieur dans la région de Gafsa a atteint 47 % en 2010. L'analyse par spécialité et par institut de formation, entamée par le ministère de l'emploi en 2011, devra fournir des éléments plus détaillés sur la structure du chômage et identifier ainsi les filières sans débouchés réels, afin de couper l'hémorragie à l'avenir.

Prochain article : Le secteur public, objet de toutes les convoitises

³ Pour être recruté dans le secteur public en 2011, les mesures exceptionnelles promulguées dans le décret-loi 2011-32 exigeaient d'être en situation de chômage, afin d'effectuer les recrutements exclusivement parmi les chômeurs.

⁴ http://www.ins.nat.tn/communiqués/Présentation_Enq_Emploi_2011_VF09.pdf

ARTICLE 2 : Le secteur public, objet de toutes les convoitises

Karim Mejri, ex-conseiller auprès du ministre de l'emploi Saïd Aïdi, apporte sa contribution au débat national autour de l'emploi dans une série de 9 articles publiés par Nawaat.org. Dans ce deuxième article, il donne un éclairage sur le recrutement dans le secteur public, considéré par beaucoup comme la seule solution pour sortir du chômage.

L'Etat est le plus gros employeur du pays. Au lendemain de l'indépendance, être embauché par l'Etat constituait la conclusion logique du parcours d'un étudiant de l'enseignement supérieur. Certains étaient même embauchés avant l'obtention de leur diplôme. Le diplôme a constitué pendant longtemps la garantie d'un emploi, et plus que cela, un gage de réussite sociale assurée. Des générations de Tunisiens ont été éduquées dans le but de réussir leurs études supérieures et avoir un emploi « chez l'Etat ». Malheureusement, ce modèle de réussite et de promotion sociale a tourné au cauchemar avec l'explosion du nombre des diplômés du supérieur et la stagnation des besoins de l'Etat et de ses structures. Notons que, paradoxalement, les meilleurs éléments issus de nos facultés ainsi que ceux qui partent dans les meilleures écoles à l'Etranger fuient désormais l'Etat et ne veulent plus travailler dans l'administration ni dans les entreprises publiques.

En 2011, dans un contexte de crise générale sans précédent, l'Etat a fourni un effort quantitatif et qualitatif visant à atténuer l'ampleur du chômage qui s'était aggravé cette année-là. L'effort quantitatif s'est traduit par un volume de recrutement de 24.000 personnes dans la fonction publique, en plus de 10.000 personnes dans les entreprises publiques. Le chiffre total de 34.000 places ne représente que 4,9 % du nombre total des chômeurs, ce qui veut dire que 95,1 % des chômeurs n'ont pas pu être recrutés dans le secteur public en 2011. Malgré cela, la quasi-totalité des demandeurs d'emploi ont pour seul espoir l'obtention d'un poste dans le secteur public, considérée comme la seule véritable voie de sortie pour échapper au chômage ! Ces demandeurs d'emploi en veulent à l'Etat pour ne pas avoir ouvert plus de places. Certains alimentent la frustration en déclarant que l'Etat peut, s'il le veut, embaucher 70.000 personnes en une seule année ! Il est inutile d'argumenter que dans l'état actuel des choses, l'Etat n'a pas les moyens (surtout financiers) pour le faire, et que de toutes les manières la grande majorité de ces emplois seraient alors des emplois fictifs.

L'effort qualitatif pendant l'année 2011 s'est traduit par la mise en application des principes de transparence, de rapidité et de simplicité des procédures de recrutement. Pour ce faire, un site Web unique⁵ a été créé, centralisant pour la première fois les concours de recrutement dans le secteur public et permettant aux candidats de postuler en ligne. La sélection des candidats s'est faite sur la base de critères harmonisés, basés sur des données objectives vérifiables, permettant d'attribuer un score à chaque candidat et d'effectuer un classement et une sélection en toute transparence. Aussi, les délais ont été réduits, grâce notamment à des procédures allégées⁶ (environ 5 mois contre 14 auparavant). Mais étant placés sous l'autorité de chaque ministère ou administration souhaitant recruter, ces concours n'ont pas manqué de susciter des protestations, parfois justifiées de la part des demandeurs d'emploi. L'appréhension de l'administration face à la nouveauté, la pression des délais en plus de la persistance de certaines pratiques douteuses peuvent expliquer le mécontentement constaté chez beaucoup de chômeurs. Il est toutefois utile de rappeler que plusieurs concours se sont déroulés dans des conditions exemplaires, donnant lieu à l'embauche de plusieurs chômeurs de longue durée.

Les concours de 2011 ont surtout révélé la grande difficulté pour les administrations publiques à gérer des concours dans lesquels des milliers de candidats postulent pour quelques postes ouverts. On le sait depuis longtemps, le secteur public est l'objet de toutes les convoitises et les places s'arrachent comme

⁵ www.concours.gov.tn

⁶ Voir les textes suivants : décret-loi 2011-32 du 27 avril 2011 et décret d'application 2011-544 du 14 mai 2011, ainsi que le document explicatif élaboré par le ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi et distribué à tous les ministères concernés

des petits pains. Cette pression a engendré des retards faramineux dans le traitement des dossiers des candidats ; ainsi, en septembre 2011, certaines entreprises publiques ont informé le ministère de l'emploi que leur programme de recrutement pour les années 2009 et 2010 était encore en cours ! Les dates annoncées pour l'annonce des résultats des concours 2011 ont été rarement respectées. En plus de la difficulté de la tâche (étudier les dossiers selon les nouveaux critères) l'administration souffre d'une incapacité structurelle à répondre à l'urgence et à s'organiser en mode projet ou en mode « Task Force ».

Pour les prochains concours (le gouvernement vient d'annoncer leur ouverture imminente), il est urgent de renforcer les directions de ressources humaines des administrations publiques, de professionnaliser leur personnel et d'opter pour des procédures de plus en plus allégées. Dans ce sens, il est recommandé que l'administration se fixe un délai de 3 mois maximum entre l'annonce du concours et la proclamation des résultats. Ce délai peut être atteint avec l'utilisation croissante des nouvelles technologies, notamment le site Web, qui devra remplacer l'envoi des dossiers papiers. La sélection pourra ainsi se faire sur la base des données que le candidat a déclarées sur le site. Des règles rigoureuses doivent être appliquées afin de prévoir les cas où le candidat sera pénalisé pour fausse déclaration.

De façon plus générale, il faut généraliser le mode de recrutement sur concours. Le recrutement au titre des familles nécessiteuses, qui a donné lieu à plusieurs dépassements de par le passé, devra être remplacé par des mécanismes plus transparents qui ciblent les populations les plus vulnérables : les familles nécessiteuses, mais aussi les handicapés qui n'ont jamais pu profiter des lois en leur faveur qui obligent en théorie les recruteurs à embaucher 1% des effectifs parmi cette population. Ces quotas devront s'ajouter aux quotas spéciaux déjà alloués par le nouveau gouvernement aux familles des martyrs et aux blessés de la révolution.

Bien qu'il concerne *a priori* toutes les catégories de chômeurs, l'emploi dans le secteur public intéresse davantage les diplômés du supérieur. Ces derniers, quand ils n'ont pas de débouchés réels dans le secteur privé, se tournent vers l'Etat et se disent être « prêts à attendre » le nombre d'années qu'il faut avant qu'une place ne se libère dans le lycée ou l'école primaire de leur quartier (les titulaires de maîtrise considèrent qu'ils devraient obtenir leur place dans l'enseignement, si ce n'est cette année, alors l'année prochaine). L'Etat, qui n'a pas su anticiper cette explosion du chômage, se retrouve à devoir gérer un CAPES où 100.000 candidats postulent pour 3.000 postes. Avec un taux de réussite de 3%, il ne faut pas s'étonner que la frustration soit grande parmi les recalés. L'annulation du CAPES ne résoudra rien et au-delà de l'effet d'annonce, il va falloir trouver un moyen pour sélectionner 3.000 personnes parmi 100.000. La reconversion des diplômés du supérieur vers d'autres spécialités se pose donc aujourd'hui comme une urgence (ce sujet sera traité dans un autre article).

Enfin, il est utile de rappeler que les diplômés du supérieur de plus de 45 ans ne peuvent pas intégrer la fonction publique en vertu des lois en vigueur. Cette population très vulnérable (que j'estime personnellement à plus de 1.000 personnes) devra bénéficier de mesures exceptionnelles : soit le gouvernement est prêt à les intégrer de façon exceptionnelle dans la fonction publique, soit il leur accorde un accompagnement spécifique afin de leur assurer des activités d'autonomie, auquel cas il faut leur épargner la condition rédhibitoire de disposer d'un auto-financement. En l'absence de toutes mesures en leur faveur ainsi qu'en faveur des autres populations vulnérables (handicapés, familles nécessiteuses...), la frustration ne fera qu'augmenter et les espoirs soulevés par la révolution seront vite oubliés.

Prochain article : Le rôle déterminant du secteur privé

ARTICLE 3 : Le rôle déterminant du secteur privé

Karim Mejri, ex-conseiller auprès du ministre de l'emploi Saïd Aïdi, apporte sa contribution au débat national autour de l'emploi dans une série de 9 articles publiés par Nawaat.org. Dans ce troisième article, il analyse le rôle incontournable que le secteur privé devrait jouer dans la bataille contre le chômage.

Si le secteur public est incapable de répondre à toutes les demandes d'emploi, le secteur privé, qui devrait absorber le plus gros nombre de demandeurs d'emploi, ne jouit pas d'une très bonne réputation auprès des demandeurs d'emploi. Certains parmi eux considèrent qu'il n'y a pas de différence réelle entre travailler dans le privé et être au chômage !

Pourtant, beaucoup de demandeurs d'emploi trouvent leur compte dans le privé. L'économie souterraine (non déclarée) emploie une bonne partie des jeunes et moins jeunes qui restent considérés dans les statistiques comme des chômeurs. La part de l'informel dans l'économie nationale, évaluée à 30 % par le Fonds Monétaire International⁷, semble être aujourd'hui la zone de décompression qui évite au pays une deuxième explosion sociale. Ceci dit, la chasse au travail au noir et à toutes les activités qui échappent à la réglementation devrait profiter à tout le monde : cela augmente les recettes de l'Etat (impôts, taxes,...), fiabilise les statistiques sur l'emploi et offre aux salariés clandestins une couverture sociale et des garanties réelles.

Beaucoup de demandeurs d'emploi font leur entrée sur le marché du travail par un contrat SIVP⁸ (45.000 bénéficiaires en 2010), un contrat CAIP⁹ (35.000 bénéficiaires en 2010) ou encore par l'un des instruments du fonds national de l'emploi 21-21 (111.000 bénéficiaires en 2010). Au total, plus de 191.000 bénéficiaires en 2010¹⁰ ! Ces mécanismes représentent autant de zones tampon qui réduisent la tension sociale qu'engendre le chômage, mais qui au même temps ponctionnent les ressources de l'Etat de manière non rationalisée. La révision en profondeur de ces mécanismes s'impose aujourd'hui comme une urgence.

Du point de vue du demandeur d'emploi, ces différents mécanismes d'insertion professionnelle ne garantissent pas d'être recruté dans l'entreprise. Au contraire, ils sont assimilés à des calmants qui permettent à certains chômeurs de patienter quelques mois ou quelques années, au bout desquels il n'est pas rare de se retrouver à la case départ. En conséquence, rien n'incite le demandeur d'emploi à donner le meilleur de lui-même pendant la période du stage d'insertion et fait perdurer la période de transition entre la fin des études et l'entrée effective dans le monde professionnel.

Pour ceux qui ont la chance d'être recrutés sous contrat à durée indéterminée dans le secteur privé, nous avons constaté (au sein du ministère de l'emploi) un ressenti négatif de certains employés, qui, pour certains, continuent d'affluer au bureau de l'emploi et au ministère pour essayer de décrocher un poste dans le secteur public. Le mot qui revient souvent dans le discours des demandeurs d'emploi lorsqu'il s'agit du secteur privé est : « la dignité ». En effet, beaucoup parmi eux ne considèrent pas le travail dans le secteur privé comme un travail permettant de préserver la dignité du salarié. Quoi qu'il en soit, il est clair que travailler dans le secteur privé n'est jamais rentré dans les mœurs en Tunisie. Bien entendu je ne parle pas des sociétés employant des jeunes hautement qualifiés, souvent basées dans les quartiers huppés des grandes villes. Je parle de la majorité de la population, à la recherche d'un travail décent et stable.

⁷ Article du journal Le Temps du 05 / 11 / 11 consultable à l'adresse <http://wdw.turess.com/fr/letemps/60446>

⁸ Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle

⁹ Contrat d'Adaptation et d'Insertion Professionnelle

¹⁰ Chiffres détaillés, année par année sur <http://www.emploi.gov.tn/index.php?id=123&L=0>

Le défi aujourd'hui consiste à faire du travail dans le secteur privé une question de droit. Cette culture, terriblement manquante dans notre pays, passe d'abord par la revalorisation du travail, seule garantie de la dignité de l'individu et par le respect strict du code du travail et des droits des employés par l'employeur. Le code du travail gagnerait à être réformé en profondeur. Là-dessus, les partenaires sociaux, UGTT en tête, sont attendus. Un code du travail moderne, consensuel, avec des garanties réelles et des mécanismes de contrôle et de sanction donnera vie au slogan de la révolution « Travail, Liberté, Dignité Nationale ». Un débat national entre les organisations professionnelles et les syndicats permettrait de jeter les bases d'une nouvelle Tunisie où les droits du travailleur ne sont pas bafoués et où l'employeur peut envisager avec sérénité un développement équilibré et sain de sa société. A terme, l'Etat doit consacrer au travail un ministère distinct de celui des affaires sociales. Le travail n'est pas une « affaire sociale » au même titre que l'exclusion ou la pauvreté, il est « affaire de droit » qui doit être traitée selon ce nouveau code du travail.

Malheureusement, je crains qu'une telle révolution au sein du secteur privé ne soit possible dans les conditions actuelles. Les employeurs ont été trop habitués aux subventions de l'Etat sous toutes ses formes ainsi qu'à un laxisme déconcertant dans l'application de la loi. Ils ont été trop habitués à une main d'œuvre bon marché et abondante, et au même temps mal adaptée à leurs besoins, ce qui justifiait tous les abus possibles et imaginables. Beaucoup trop d'employeurs ont été habitués à un Etat qui ne contrôle pas (ne veut / peut pas contrôler ?), ou qui contrôle mais ne sanctionne pas. La révolution du secteur privé n'est possible que lorsque plusieurs conditions de succès se réunissent :

- une volonté politique claire de rupture avec le passé, et une action politique farouche dans le sens de la réforme, accompagnée d'un discours de vérité qui ne tombe pas dans le populisme,
- une volonté de tous les partenaires sociaux à changer les règles du jeu, et parfois, renoncer à certains privilèges,
- l'apparition d'une nouvelle génération d'entrepreneurs qui prend le contre-pied des employeurs actuels, et qui sera un véritable catalyseur de la transformation de l'économie nationale.

Concernant les mécanismes d'insertion professionnelle offerts par l'Etat, notons que pendant la période de transition en 2011 plusieurs conventions ont été signées entre le ministère de l'emploi et les acteurs du secteur privé. Ces conventions conditionnent les subventions du ministère par un objectif chiffré en termes de recrutements au terme de la période de stage ou de formation financées par l'Etat. Bien qu'œuvrant essentiellement sur des niches (le secteur de l'Offshoring, par exemple), ces conventions constituent un modèle qui pourra être généralisé à des secteurs qui recourent massivement à la main d'œuvre qualifiée. L'Etat pourra appliquer à l'avenir le principe de sanctionner les sociétés qui ne respectent pas leurs engagements signés dans ces conventions.

Prochain article : Pour une nouvelle génération d'entrepreneurs

ARTICLE 4 : Pour une nouvelle génération d'entrepreneurs

Karim Mejri, ex-conseiller auprès du ministre de l'emploi Saïd Aïdi, apporte sa contribution au débat national autour de l'emploi dans une série de 9 articles publiés par Nawaat.org. Dans ce quatrième article, il démontre la nécessité de l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs.

Face à un secteur public à faible capacité de création d'emploi, et face à un secteur privé en perte de vitesse, une autre solution pour combattre le chômage consiste dans la promotion de l'entrepreneuriat. Mais l'Etat ne fait-il pas déjà beaucoup de choses dans ce sens ? Des formations prodiguées par les bureaux d'emploi et autres « espaces initiatives », à la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), l'Etat favorise les entrepreneurs et garantit leur encadrement. Déjà, en 2011, année de crise, la BTS avait financé plus de 11.500 entrepreneurs permettant de créer près de 20.000 postes d'emploi¹¹. Le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers a financé quant à lui des projets qui ont permis de créer près de 74.000¹² postes d'emploi pendant le 11^{ème} plan, donc avec une moyenne annuelle qui avoisine les 18.500 postes d'emploi.

Mais en vérité cela n'est guère suffisant. Aujourd'hui, notre pays a besoin d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, qui donne une nouvelle impulsion à l'économie nationale et qui change les règles du jeu dans le secteur privé. Nous vivons aujourd'hui avec une génération de chefs d'entreprises qui étaient entrepreneurs dans les années 60 ou 70. Les créateurs d'entreprises ont beaucoup de mal à se renouveler, et surtout, un entrepreneur appartenant aux classes les plus pauvres ou même à la classe moyenne a toutes les chances d'échouer dans sa tentative de lancer sa propre affaire. Le parcours de l'entrepreneur est un parcours du combattant et nombreux sont ceux qui abandonnent en milieu de chemin.

Il ne s'agit pas seulement d'augmenter quantitativement le nombre d'entrepreneurs dans le pays. Même si l'entrepreneuriat peut générer 40.000 emplois par an, il faut étudier la pérennité de ces emplois et en plus, les secteurs dans lesquels ils sont créés. Nous devrions chercher aujourd'hui à promouvoir un entrepreneur nouveau qui investit dans les secteurs à haute valeur ajoutée, qu'ils soient exportateurs ou pas ; qui mise sur l'intelligence de ses employés et opte pour un développement équilibré de l'entreprise, basé sur le développement des ressources humaines et l'épanouissement de chaque individu. L'entrepreneur nouveau ne doit pas faire appel à l'Etat que pour les tâches qui sont du ressort de l'Etat : formation initiale et continue des ressources humaines, infrastructures, télécommunications.

Il est nécessaire de revenir aux fondamentaux de la droite comme à ceux de la gauche : la juste rétribution du travail fourni, la promotion de l'initiative et de l'innovation, la garantie des droits des travailleurs selon la loi et dans le respect de la dignité humaine. Ceux qui ont des idées novatrices pourront bénéficier par exemple des études gratuites prodiguées par des centres d'étude financés par l'Etat et des bailleurs de fonds étrangers. Les porteurs d'idées devront être accompagnés pour structurer leurs projets et mener à bien des études techniques et économiques. Les professeurs universitaires devront se porter volontaires afin de coacher cette nouvelle génération qui se plaint d'être délaissée et qui sombre déjà dans un désespoir sans fond. Pourquoi ne pas généraliser un module d'entrepreneuriat à toutes les filières universitaires, permettant à chaque étudiant de comprendre a minima ce que veut dire un Business Plan ?

Pendant 8 mois passés au ministère de l'emploi j'ai vu défiler des dizaines d'entrepreneurs ratés. Les contentieux avec la BTS ou avec telle ou telle administration n'en finissent pas. Les prêts deviennent un fardeau et les mauvais exemples sont légions. Je n'ai pas entendu de « success story » capable de remotiver les entrepreneurs potentiels. Aucun nouvel entrepreneur ne pourra émerger dans un

¹¹ http://www.emploi.gov.tn/fileadmin/user_upload/PDF/statistique/publication/127.pdf

¹² http://www.emploi.gov.tn/fileadmin/user_upload/PDF/statistique/publication/128.pdf

environnement aussi peu propice à la création et à l'entrepreneuriat dans lequel nous vivons actuellement. La question du financement des projets devra se poser au plus haut niveau de l'Etat, et bien que le problème puisse se poser en termes « techniques », il n'en reste pas moins un problème qui touche l'économie nationale, donc le pays dans son ensemble. Ainsi, comment peut-on attendre que de nouveaux projets fleurissent alors que nos SICAR acceptent rarement de prendre une part du risque inhérent à tout projet et se contentent de contracter des prêts déguisés, à taux d'intérêt garanti ? Comment comprendre que ces mêmes SICAR, qui devront financer l'innovation là où elle se manifeste, se contentent généralement de financer de grands groupes, déjà bien installés, pour des projets à faible portée technologique ?

La promotion de l'entrepreneuriat doit se transformer en une priorité nationale. Il est désolant à quel point cette question est absente des déclarations de nos gouvernants. Il n'y a qu'à voir les pays développés, ou encore les pays émergents, pour comprendre que c'est une condition nécessaire pour soutenir l'économie et créer de l'emploi. Mais malheureusement, aujourd'hui, plusieurs maillons manquent dans la chaîne qui va de l'idée émergeant dans la tête d'un jeune jusqu'à la PME solide qui emploie des dizaines de personnes. La construction d'un chemin solide menant de l'idée à la PME devra devenir une priorité. Certaines lois obsolètes devront être révisées de toute urgence afin de faciliter le financement des projets et surtout, de ne pas punir à vie ceux qui ne réussissent pas.

Parallèlement, l'Etat, avec éventuellement l'aide de la société civile, doit se pencher sur le lourd héritage légué par les anciennes pratiques. Des milliers de jeunes ont contracté des prêts qu'ils ne peuvent rembourser. Plusieurs se sont lancés dans des projets mal étudiés, ont obtenu des financements bon gré mal gré et se retrouvent aujourd'hui toujours sans emploi, avec des dettes à rembourser. Que l'Etat n'ait pas de mécanismes permettant d'aider ces promoteurs ne fait qu'accentuer leur sentiment d'être des promoteurs ratés, d'être délaissés par l'Etat, et cela contribue en définitive à la mauvaise image dont jouit l'entrepreneuriat parmi les jeunes et ne les incite pas à la prise de risque. Un circuit de « recyclage » doit être envisagé et mis en place en prévision des inévitables échecs.

Article 5 : Les autres pistes pour promouvoir l'emploi : société civile, PPP, émigration...

ARTICLE 5 : Les autres pistes pour promouvoir l'emploi : société civile, PPP, émigration...

Karim Mejri, ex-conseiller auprès du ministre de l'emploi Saïd Aïdi, apporte sa contribution au débat national autour de l'emploi dans une série de 9 articles publiés par Nawaat.org. Dans ce cinquième article, il donne un éclairage sur certains réservoirs d'emplois qui ne sont pas encore bien exploités.

Postes d'emploi dans la société civile et les partis politiques

L'incroyable floraison des associations et des partis politiques en 2011 ne s'est pas accompagnée d'un recrutement massif dans ces structures. D'abord, parce que ces structures n'ont pas été pérennes (plus de 50 % des partis reconnus ont été incapables de présenter des candidats aux élections de la Constituante). Ensuite, parce que ce genre d'organisation n'a pas encore acquis la culture et la maturité nécessaires pour passer à une organisation qui emploie des salariés. L'emploi dans la société civile et les partis politiques est marginal et le restera probablement pour longtemps, sauf si l'Etat décide d'encourager ces structures à recruter en masse. A ce titre, le programme du Service Civil Volontaire (SCV) doit être révisé dans le sens de professionnaliser le personnel des associations en leur proposant des formations adaptées et dans le sens d'inciter les associations à recruter les stagiaires à la fin de leur période de stage. Ce programme, qui occupe plus de 6.700 personnes en 2011¹³, vise en principe à faire bénéficier les demandeurs d'emploi diplômés du supérieur d'un accompagnement personnalisé, lors d'un stage supervisé par les associations ou les organisations professionnelles¹⁴.

Postes dans les projets PPP

Les projets en Partenariat Public Privé visent à dépasser le clivage secteur public / secteur privé et à créer de la valeur là où ni un acteur public ni un acteur privé ne peut investir seul. Ce mode de fonctionnement a été initié déjà sous l'ancien régime dans le cadre de projets dans le domaine des TIC (Technologies de l'Information et des Communications). Après la révolution, l'expérience a été élargie à d'autres domaines avec la volonté de lancer plusieurs nouveaux projets sur ce mode. L'un de ces projets, le projet Raed, a pataugé pendant plusieurs mois sans arriver véritablement à décoller et servir ainsi d'exemple pour les autres projets.

L'idée de Raed était de numériser une grande partie du fonds documentaire national. Le projet ferait appel à des compétences très diverses, allant de la géographie à la médecine, et de l'arabe à l'informatique. Le projet aurait ainsi permis de faire travailler, en direct ou indirect, quelques milliers de diplômés chômeurs. Ce projet très ambitieux a finalement été relégué au second plan et n'a pu donner satisfaction à ses initiateurs. Une des raisons de son échec a été le management. En effet, on ne peut démarrer un projet aussi grand avec une répartition de responsabilités aussi floue ; le projet mettait à contribution au moins trois départements ministériels (la culture, les TIC et l'emploi), des acteurs privés étaient associés également sans que l'on sache qui était vraiment le chef d'orchestre. Les acteurs étaient issus d'horizons différents et avaient des intérêts parfois qui divergent. Ce genre de projet met en évidence l'incapacité de l'Etat et de son administration à mener des actions en mode projet. A l'avenir, un seul chef de projet devra conduire ce genre de projet et ce afin de fédérer les énergies de toutes les parties prenantes. Ce chef de projet devra rendre des comptes devant un comité de pilotage présidé par le Chef du gouvernement ou l'un de ses conseillers. Sans cela, chaque département ministériel va tirer de son côté, l'inertie inhérente à l'administration aura raison de tout le monde à la fin et les 3 P du projet se transformeront en « Paroles, Paroles, Paroles »...

Postes d'emploi à l'Etranger

¹³ http://www.emploi.gov.tn/fileadmin/user_upload/PDF/statistique/publication/TB_dec2011_francais.pdf

¹⁴ <http://www.emploi.gov.tn/index.php?id=419>

Encore plus que tout autre secteur, l'emploi à l'Etranger souffre de l'effet d'annonce. Les chiffres que des ministres obtiennent lors de leurs visites à l'étranger sont à prendre avec des pincettes. D'abord, les programmes annoncés ne concernent pas une seule année, mais plusieurs, ce qui relativise l'impact escompté sur le marché de l'emploi tunisien. Ensuite, les chiffres pompeux peuvent cacher des conditions très restrictives. Par exemple, dans certains accords avec la France il est stipulé que le candidat doit déjà avoir une lettre d'invitation officielle d'un employeur en France. Ce genre de conditions devient rapidement une barrière à l'entrée presque insurmontable pour le demandeur d'emploi. Autre type de condition : la maîtrise de l'anglais, souvent insuffisante chez nos diplômés chômeurs.

Autre fausse piste pour la promotion de l'emploi à l'étranger : les contrats de coopération techniques négociés par l'ATCT¹⁵. En effet, ces contrats ne participent que très peu à l'effort national pour éradiquer le chômage. Pour rappel, en 2011, la coopération technique a réussi à placer à peine 2300¹⁶ personnes à l'étranger, dont seulement 418 primo demandeurs. Les coopérants sont dans la majeure partie des cas des fonctionnaires de l'Etat qui quittent leur poste pour une durée déterminée et qui reviennent retrouver leur poste à la fin de leur contrat à l'Etranger, ce qui signifie que seulement 418 "vrais" chômeurs ont bénéficié de la coopération technique en 2011 !

Il est rare malgré tous ses efforts très louables que l'ATCT puisse placer des primo-demandeurs sur des contrats de coopération, ce n'est même pas dans ses prérogatives. Outre la condition de l'expérience exigée dans la plupart des offres obtenues par l'ATCT, le volume géré par cette agence est très inférieur aux attentes des chômeurs et du gouvernement à la fois. Organiser une émigration massive¹⁷ vers la Libye ou le Qatar suppose de se doter des outils et des structures qui permettent de le faire dans de bonnes conditions. Sauf si nous décidons de demander aux chômeurs d'aller faire la queue à Ras Jedir. D'autre part, nos partenaires étrangers, qui s'attendent généralement à de la main d'œuvre qualifiée avec de l'expérience, doivent comprendre que les nouvelles conventions à signer vont concerner une main d'œuvre et des cadres sans expérience ou presque.

Il faudrait également doter plutôt le ministère de l'emploi des moyens et prérogatives nécessaires afin de négocier les contrats de placement des primo-demandeurs à l'Etranger. Cela passe par une coopération accrue avec l'ATCT, mais encore avec nos services consulaires dans les pays d'accueil. Ainsi, nommer un Monsieur Emploi dans les pays à fort besoin de main d'œuvre tunisienne pourra être un premier pas dans l'institutionnalisation du travail à l'Etranger. Trois ou quatre pays pourront servir de pilotes, avant de généraliser l'expérience à d'autres pays, par exemple : la Libye, le Qatar, l'Italie et l'Arabie Saoudite. De même, l'ouverture de ce secteur aux acteurs privés pourra soutenir l'action de l'Etat, à condition que ce secteur soit réglementé et contrôlé.

Prochain article : L'accompagnement vers l'emploi, l'exemple du programme Amal

¹⁵ Agence Tunisienne de la Coopération Technique

¹⁶ <http://tap.info.tn/fr/fr/economie/infrastructure-atransport-/16303-evolution-du-nombre-des-recrutes-pour-lemploi-a-letranger-en-2011.html>

¹⁷ Dans une interview à Al Chourouk, le Ministre de l'Emploi tablait sur 150.000 emplois en Libye et au Qatar pour la seule année 2012. Source <http://www.alchourouk.com/print.php?code=520300>

ARTICLE 6 : L'accompagnement vers l'emploi, l'exemple du programme

Amal

Karim Mejri, ex-conseiller auprès du ministre de l'emploi Saïd Aïdi, apporte sa contribution au débat national autour de l'emploi dans une série de 9 articles publiés par Nawaat.org. Dans ce sixième article, il donne un regard critique sur les programmes d'accompagnement vers l'emploi, notamment le programme Amal lancé au lendemain de la révolution.

La mesure phare de l'accompagnement actif des demandeurs d'emploi en 2011 a été l'instauration du programme AMAL. Compris à tort comme une prime de chômage, donc une prime à la paresse, ce programme jouit à la fois du mécontentement de larges franges de la classe politique et des demandeurs d'emploi eux-mêmes.

Ainsi, certains hommes politiques critiquent la dilapidation de l'argent public sans vision à moyen terme. Selon eux, cet argent aurait mieux été investi dans de nouveaux projets qui créent de nouveaux postes d'emploi. Bien que ce raisonnement soit correct dans une large mesure, il omet toutefois de mentionner deux faits importants. Le premier est que ce programme a été instauré dans l'urgence, dès les premières semaines de la révolution à la demande des chômeurs eux-mêmes. Il a ainsi contribué à atténuer les revendications sociales et à doter un nombre important¹⁸ de demandeurs d'emploi d'un revenu minimum préservant la dignité. Le second fait notable est que ce programme n'a jamais été pensé pour être une allocation chômage sans contrepartie, bien au contraire.

Les critiques venant des demandeurs d'emploi sont plus ambiguës. Une partie d'eux refusent la prime Amal, d'autres trouvent que le montant de l'allocation est insuffisant, qu'il ne touche pas tous ceux qui le méritent et qu'il ne doit pas être limité dans le temps. Ce genre de discours, s'il peut paraître contradictoire, ne peut que nous révéler que les demandeurs d'emploi n'ont pas confiance dans ce genre de programme, ayant perdu leur confiance dans l'Etat depuis longtemps.

La conception de ce programme, élaboré au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, contenait plusieurs volets visant à faire de ce programme beaucoup plus qu'une bourse de chômage. Ces volets sont : la reconversion, l'accompagnement et le coaching, la formation et les stages. Les moyens humains et matériels du ministère de l'emploi étant ce qu'ils sont, il n'a pas été possible de mener à bien tous ces volets malgré les objectifs ambitieux fixés au départ. Ainsi, comment pourrait-on garantir un accompagnement des demandeurs d'emploi alors qu'il existe seulement 92 bureaux d'emploi pour 264 délégations ? Comment assurer un suivi personnalisé, voire un coaching de chacun des 140.000 bénéficiaires du programme, alors que l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) dispose de seulement 700 conseillers de l'emploi¹⁹ ? Comment trouver des stages à tout ce contingent de demandeurs d'emploi, alors que les entreprises vivent des difficultés économiques et parlent plus volontiers de licenciement que de nouveaux stagiaires ?

L'accompagnement des demandeurs d'emploi, bien que nécessaire dans une phase où ceux-là sont trop nombreux, désorientés et en proie au désespoir, doit se faire dans une logique de priorisation et dans la limite des moyens permis par l'Etat, mais aussi en s'appuyant sur les acteurs privés et les associations. Des salariés de l'ANETI proches de la retraite, des professeurs, des psychologues et des professionnels en ressources humaines devront être encouragés à prendre part, en partenariat avec l'Etat, à l'encadrement des chômeurs. Sans cette collaboration, l'Etat n'y arrivera pas tout seul.

¹⁸ Plus de 140.000 bénéficiaires

¹⁹ Ce chiffre a été porté à près de 950 à la fin 2011 suite à un programme de recrutement à l'ANETI, mais cela reste encore insuffisant

Les programmes d'accompagnement, que ce soit Amal ou autres, devront permettre aux chômeurs issus des filières « difficiles » de se reconvertir vers d'autres spécialités qui leur permettent de trouver un emploi plus facilement. Cette reconversion peut se faire par des cursus de formation, sanctionnés par des diplômes spécifiques. Ces nouveaux cursus, distinct des dispositifs existants de formations initiale et continue et de formation professionnelle, devront permettre aux chômeurs qui en bénéficient d'être recrutés dans le secteur public et privé ; sinon ces formations complémentaires seraient inutiles. Aujourd'hui, des dizaines de milliers de diplômés qui passent leur temps à suivre formation sur formation (sans certificats reconnus ou homologués), et qui ne voient jamais leur diplôme demandé dans un concours de recrutement dans le secteur public. Un maîtrisard d'arabe qui suit avec succès 9 mois (par exemple) de formation en multimédia devra pouvoir postuler à un poste qui requiert un bac + 4 en multimédia. Sans cela, les formations complémentaires persisteront à être perçues par les demandeurs d'emploi, à juste titre, comme des calmants qui soulagent la douleur sans combattre la maladie.

Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi devra s'atteler à faire l'inventaire complet de tous les diplômes et de toutes les spécialités et calculer un taux de chômage par diplôme, par spécialité et par institution. Ce travail, qui pourra être fait avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et avec l'INS, permettra d'un côté d'orienter les administrations et les inciter à recruter parmi les spécialités les moins demandées (souvent par méconnaissance de l'existence du diplôme) et d'un autre côté de cibler les programmes de formations complémentaires sur les populations les plus touchées par le chômage.

Notons enfin que les programmes d'accompagnement des demandeurs d'emploi, ainsi que les programmes d'insertion professionnelle (CAIP, SIVP...) devront être évalués régulièrement selon des critères objectifs par des institutions indépendantes, sans quoi la mauvaise gestion et le laxisme finiront par détourner ces programmes de leurs objectifs premiers.

Prochain article : Communiquer sur le chômage, une confiance à reconquérir

ARTICLE 7 : Communiquer sur le chômage, une confiance à reconquérir

Karim Mejri, ex-conseiller auprès du ministre de l'emploi Saïd Aïdi, apporte sa contribution au débat national autour de l'emploi dans une série de 9 articles publiés par Nawaat.org. Dans ce septième article, il évoque la nécessité d'adopter un discours de vérité dans la communication autour de l'emploi.

La Révolution Tunisienne a libéré la parole dans tout le pays. La voix des chômeurs est devenue audible dans l'espace public : journaux et médias audiovisuels, séminaires et rencontres, manifestations dans la rue... Face à cette parole libre, le discours officiel doit évoluer et reconquérir la confiance du demandeur d'emploi, confiance qui a été largement entamée à cause de la gestion catastrophique du chômage pendant les années Ben Ali.

Des émissions radio jusqu'aux bureaux de l'emploi, des manifestations aux sit-ins, le discours du demandeur d'emploi est souvent émotionnel et revendicatif. Le demandeur d'emploi cherche à faire une décharge émotionnelle, souvent assez violente, pour se plaindre et quelque part pour « se vider le cœur ». Il cherche surtout à être écouté et à voir de l'empathie chez celui qui l'écoute. Appartenant à des familles pauvres ou de la classe moyenne, les demandeurs d'emploi vivent une humiliation de la part de la société et de l'Etat qui les rejettent à la marge malgré leurs diplômes obtenus après tant de sacrifices et d'efforts. Le demandeur d'emploi vit souvent des conditions familiales très difficiles : frères et sœurs à charge, parents malades, etc. Ces conditions difficiles sont encore aggravées dans les régions marginalisées où l'accès à l'école, aux soins et aux premières nécessités est très difficile.

Après la décharge émotionnelle, le demandeur d'emploi espère voir tous ses problèmes résolus, et pourquoi pas trouver un emploi tout de suite. Malheureusement personne n'est en mesure de lui répondre ainsi. Le grand défi qui se pose pendant ce genre d'échange est de ramener le discours à un échange plus rationnel, discutant des chances réelles du candidat à obtenir tel ou tel poste dans les concours, ou encore, les formations complémentaires qu'il serait utile de suivre, etc. Le candidat restera toujours sur sa faim, et il est important qu'il comprenne que c'est en abordant le problème de façon strictement logique et rationnelle qu'il est possible de trouver une issue à sa situation.

Le discours émotionnel peut mêler plusieurs sujets. Le ressenti d'injustice, souvent très aigu mais au même temps très confus, mêle la déception d'être au chômage, aux problèmes de développement d'une région ou d'un quartier. Le sentiment d'exclusion est amer, pesant, et interdit des fois d'avoir la lucidité nécessaire pour faire une bonne analyse de la situation. Très peu de demandeurs d'emploi évoquent les opportunités dans le secteur privé et ce que ça requiert en termes de préparation de CV, de recherche d'entretien, etc. Ramener l'échange autour de ces sujets est certes difficile, mais c'est la seule façon d'évaluer réellement les chances de la personne à obtenir un emploi.

Une grande partie de la population se représente encore l'Etat comme un être tout-puissant, capable de résoudre tous les problèmes d'un seul coup, et donc, a fortiori, capable de créer des emplois *s'il le veut*. Le représentant l'Etat (qu'il soit ministre ou gouverneur ou conseiller de l'emploi) devient très souvent l'obstacle à éliminer, d'où le « Dégage » trop facile à scander, mettant fin à toute communication.

Cette communication directe est pourtant très importante pour apaiser le climat, car par ce biais se construit la confiance entre le demandeur d'emploi et l'Etat, et c'est aussi par ce biais que les décideurs prennent conscience de la gravité des cas individuels au-delà de la froideur des statistiques et des chiffres. Dans cet exercice, il faut veiller à ce que les demandeurs d'emploi n'aient pas de faux-espoirs. Il n'est rien de plus dévastateur que les espoirs trahis, et en 2011, plusieurs responsables, notamment des gouverneurs, ont payé cher le prix des promesses qu'ils ne pouvaient tenir.

La confiance se gagne aussi par la communication avec le grand public. Cette dernière devrait opter pour un discours de vérité. Le public est lassé par les promesses non tenues du temps de Ben Ali. De

cette ère qui a trop duré il garde une grande méfiance envers les chiffres, et pour cause, les chiffres, ça ne le touche pas dans son quotidien, ça ne le fait pas sortir du chômage. Bien qu'il soit essentiel de communiquer à intervalles réguliers sur les chiffres du chômage dans les médias, il est aussi essentiel de donner une signification à ces chiffres. Les médias, qui s'intéressent à l'emploi de façon erratique, ont souvent la mémoire courte. D'où le rôle « pédagogique » qui incombe aux membres du gouvernement, appelés à non seulement communiquer sur les chiffres et leur évolution, mais aussi à commenter ces chiffres de façon claire et leur donner une signification permettant de créer, avec l'aide de journalistes qualifiés, un ensemble de concepts et de clés de lecture que le citoyen pourra s'approprier progressivement.

Certains messages forts sont, à ce titre, utiles à rappeler. Par exemple : « la majorité de ceux qui sont au chômage cette année le seront encore l'année prochaine ». Ou encore : « quelque soit le mode de recrutement et les critères de recrutement des professeurs de secondaire (CAPES ou autre), le taux de réussite sera très probablement inférieur à 5% » (compte tenu du nombre de places disponibles et du nombre de candidats). Il n'est pas de confiance possible si chaque acteur n'intègre pas de façon claire son rôle et le rôle des autres. Ainsi, il faut se mettre d'accord très rapidement sur le rôle de l'Etat, et s'il est tenu de garantir un emploi à chaque diplômé du supérieur, par exemple. Il faut clarifier également le rôle des autres acteurs, notamment les chômeurs et les associations qui les représentent.

Prochain article : Associations de chômeurs, pour dépasser le syndicalisme revendicatif

ARTICLE 8 : Associations de chômeurs, pour dépasser le syndicalisme revendicatif

Karim Mejri, ex-conseiller auprès du ministre de l'emploi Saïd Aïdi, apporte sa contribution au débat national autour de l'emploi dans une série de 9 articles publiés par Nawaat.org. Dans ce huitième article, il analyse le rôle des associations de chômeurs et leur logique de fonctionnement.

Les associations de chômeurs revendiquent la défense des intérêts des chômeurs, ou ceux « qu'on a empêchés de travailler » (معطل عن العمل). Ce néologisme, rendu célèbre avec la floraison de ce type d'associations après la révolution, est parfois traduit en français par « les diplômés chômés », ou encore, chez certains de nos amis marocains « les diplômés en-chômages ».

Mais au-delà de ces considérations linguistiques, essayons de comprendre la raison d'être de ces associations et leur rôle dans le contexte actuel. Notons tout d'abord que beaucoup de fondateurs de ces associations sont issus de l'UGET et rompus au syndicalisme étudiant. Ces associations se définissent donc comme des « syndicats de chômeurs », alors que rien de tel n'existe dans la loi. Déjà, l'UGET, comme d'autres « syndicats d'étudiants » dans beaucoup de pays, n'a pas les prérogatives légales d'un « vrai » syndicat mais seulement d'une simple association. A ce titre, elle ne dispose pas du droit de grève et ne peut représenter ses adhérents pendant une négociation, par exemple. La question se pose avec plus d'acuité pour les syndicats de chômeurs : comment pourraient-ils s'autofinancer alors qu'ils ne disposent pas de fonds propres (très peu de cotisations) ? Quelles sont les actions qu'ils peuvent engager pour faire pression sur les employeurs potentiels ? Qui sont leurs interlocuteurs pertinents qui peuvent représenter les employeurs potentiels (ministère de l'emploi ? ministère des affaires sociales ? patronat ?) ?

Autant de questions qui rendent compliquée la mission de ces associations, qui se retrouvent finalement sans leviers réels leur permettant d'agir sur la réalité du chômage. Coincées dans un syndicalisme revendicatif, l'action de ces associations est fatalement confinée à la pression sur le gouvernement pour embaucher toujours plus de fonctionnaires. Leur action est rarement dirigée vers le secteur privé, où elles pourraient encadrer leurs adhérents pour une bonne recherche d'emploi : élaboration de CV et lettre de motivation, préparation d'entretien, etc. Pourtant, il y a beaucoup à faire dans ce domaine-là et les structures publiques ne peuvent pas y arriver seules !

Par ailleurs, les actions des associations de chômeurs sont facilement récupérables par les partis politiques. Leurs revendications finissent par se confondre avec les programmes politiques de certains partis, surtout en matière économique et sociale. Les associations de chômeurs n'ont pas toujours fait la part des choses et leur discours est tombé plusieurs fois dans le champ politique, entretenant ainsi le soupçon, à tort ou à raison, sur leurs liens avec les partis d'extrême gauche.

Pendant mon passage au ministère de l'emploi, j'ai connu deux grandes associations qui se disputent la représentativité des chômeurs à échelle nationale : l'UDC (Union des Diplômés Chômeurs) et l'ONPDT (Organisation Nationale des Privés du Droit de Travail). A côté de ces organisations ayant de nombreuses branches régionales et locales permettant de couvrir la quasi-totalité du territoire, plusieurs autres associations ont vu le jour, surtout après le 14 janvier 2011. Bien ancrées localement, ces associations ont souvent essaimé à partir des deux grandes associations nationales. Certaines d'entre elles font un travail remarquable en dehors du cadre revendicatif traditionnel : projets autofinancés par les chômeurs, activités de loisir, forums d'entreprises de la région, etc. Mais malheureusement, au-delà des moyens financiers et matériels qui manquent terriblement, il y a un déficit d'organisation et de capacité à gérer les projets. Nous avons besoin en Tunisie, pour les associations de chômeurs mais aussi pour toutes les autres, de renforcer les capacités de pilotage et

d'organisation. Les associations ont besoin d'être encadrées pour une meilleure gouvernance, d'être guidées vers des partenariats utiles et efficaces et d'être accompagnées pour obtenir des financements de la part de bailleurs de fonds.

Dans sa relation avec les associations de chômeurs, l'enjeu de l'Etat est de retrouver la confiance perdue entre tous les acteurs de l'emploi (recruteurs publics et privés, ministère de l'emploi, associations, etc.). Pour ce faire, l'Etat doit chercher à instaurer une relation institutionnelle avec ces associations à tous les niveaux (local, régional et national) et entretenir le dialogue sans pourtant tomber dans une logique de négociations syndicales. Ceci est de nature à établir une confiance durable entre les institutions, et non entre les personnes. Aussi, l'Etat (et plus particulièrement le ministère de l'emploi) doit respecter la pluralité de ces associations et ne pas interférer dans leurs affaires intérieures. Les associations devront de leur côté veiller à ne pas être instrumentalisées par les partis politiques.

En 2011, des chômeurs bénéficiaires de la bourse Amal dans une localité du nord du pays ont décidé de financer, avec l'argent de la bourse, l'activité de leur association. Ils ont donc organisé une série d'ateliers visant à produire un livre qui présente les différents aspects de leur région : sa géographie, son histoire, son agriculture, ses traditions, etc. Dans le groupe, chaque personne a apporté de sa compétence pour enrichir le travail de groupe. Le livre est finalement imprimé en quelques exemplaires, mais au-delà du résultat final, le projet a eu pour effet de stimuler la créativité des membres de l'association et de les impliquer dans un travail d'équipe. Lorsqu'ils présentent leur projet, les intéressés eux-mêmes mettent l'accent sur cette formidable expérience humaine à l'issue de laquelle chacun est sorti grandi. Les individus qui composent ce groupe sont sortis de la posture d'« enchômagés » pour devenir des citoyens actifs. C'est ce rôle-là que les associations de chômeurs devront jouer à l'avenir.

Prochain article (dernier) : De la nécessaire restructuration de l'appareil de l'Etat pour éradiquer le chômage

ARTICLE 9 : De la nécessaire restructuration de l'appareil de l'Etat pour éradiquer le chômage

Karim Mejri, ex-conseiller auprès du ministre de l'emploi Saïd Aïdi, apporte sa contribution au débat national autour de l'emploi dans une série de 9 articles publiés par Nawaat.org. Dans ce neuvième et dernier article, il aborde la question de la restructuration des organismes de l'Etat, notamment le ministère de l'emploi et celui de l'enseignement supérieur.

Les attributions du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ont été fixées par un décret²⁰ stipulant que sa mission générale est « d'assurer l'élaboration de la politique du gouvernement dans le domaine de l'emploi, ainsi que de veiller à sa mise en œuvre et à l'évaluation de ses résultats ». Ce ministère, dont le nom a changé plusieurs fois depuis sa création il y a plus de vingt ans, gère plusieurs structures sous-tutelle dont²¹ :

- L'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI), gérant les Bureaux de l'Emploi et du Travail Indépendant (BETI) et assurant l'exécution des programmes de l'emploi,
- Des services centraux comme la Direction Générale de la Promotion de l'Emploi, représentant un bureau de conception des programmes de l'emploi, ou encore l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ), pour les études et les statistiques,
- Les Directions Régionales, représentations du ministère dans les gouvernorats.

Cette organisation a été pensée, comme toujours, du niveau central vers le niveau régional et à la fin le niveau local. Cette approche ne manque pas de démontrer ses limites dans la vie quotidienne du ministère. Ainsi, un Directeur Régional, premier responsable à l'échelle du gouvernorat, se retrouve sans véritables prérogatives, coincé entre des Chefs de BETI de sa région (qui dépendent du Directeur Général de l'ANETI), des Directeurs de centres de formation (qui dépendent du Directeur Général de la formation professionnelle) d'un côté, et entre sa hiérarchie directe (ministre ou chef de cabinet). Sans compter qu'à l'échelle du gouvernorat, le Directeur Régional doit composer avec le Gouverneur et autres responsables régionaux. Cette organisation inefficace devrait être revue pour réserver la place centrale au directeur régional, qui, en application des directives de son ministre, devrait avoir toutes les prérogatives nécessaires dans sa région, y compris une autorité hiérarchique sur les bureaux de l'emploi.

Le rôle du ministère de l'emploi devrait également être réformé dans sa relation avec les autres ministères. En effet, comment « assurer l'élaboration de la politique du gouvernement dans le domaine de l'emploi » si l'on ne gère concrètement que les programmes de l'emploi ? Les secteurs où les emplois sont créés sont très éloignés du ministère de l'emploi. L'investissement public transite par des ministères comme les finances, la planification, le développement, etc. Les investisseurs privés ne croisent pas sur leur chemin de démarches administratives des représentants du ministère de l'emploi. Jusqu'aux concours de recrutement de 2011, le ministère n'intervenait même pas dans les concours de la fonction publique, budgétisés par le ministère des finances et gérés par chaque ministère concerné, en accord avec le Premier ministre.

²⁰ Décret n° 2007-1717 du 5 juillet 2007, fixant les attributions du ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes.

²¹ D'autres structures existent, notamment dans le domaine de la formation (professionnelle et continue) que je n'évoque pas dans cet article

Une nouvelle organisation des structures en charge de l'emploi devra aussi permettre de conduire la nécessaire réforme de l'enseignement supérieur, afin de ne plus avoir ces contingents de diplômés chômeurs chaque année. Une des raisons principales du chômage de masse réside dans l'inadaptation du système de l'Enseignement Supérieur : certaines filières universitaires forment essentiellement des chômeurs et il faudrait les fermer sur le court terme. D'autres forment des diplômés au-delà de la capacité du marché de l'emploi. A contrario, certaines spécialités sont très demandées par les employeurs. De façon qualitative, il faut également s'assurer que notre système universitaire forme les étudiants avec le bon dosage d'enseignements théoriques et pratiques.

Aujourd'hui, nous constatons que les frontières entre ministères sont étanches. Toute collaboration entre un ministère et un autre doit être approuvée par un haut responsable, souvent le ministre en personne. Ceci affecte directement l'efficacité du travail de l'administration et, en conséquence, celui du gouvernement. C'est pour cela qu'il faut, au lieu de fragmenter les ministères, (ce qui ne fait que multiplier le nombre d'îlots isolés) regrouper au maximum les différents secteurs sous l'autorité d'un seul ministre ou « super ministre ». Ce rapprochement permettra d'appliquer une approche systémique de tous les domaines en interaction. En vue d'opérer une transformation profonde de notre système de qualification et d'insertion professionnelle, les prochains gouvernements devront donc réfléchir à rapprocher les départements ministériels qui s'occupent des ressources humaines, à savoir : l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la formation continue, l'emploi, le travail²², auxquels doivent se rajouter la formation complémentaire destinée à la reconversion des diplômés du supérieur.

Ainsi, un seul ministre, avec éventuellement deux ou trois secrétaires d'état, pourra conduire une réforme sur une période transitoire de 3 ou 4 ans permettant d'éviter d'avoir autant de chômeurs à l'avenir. A la fin de la période transitoire nous pourrions revenir à une configuration plus conventionnelle avec des ministères distincts, mais qui continuent néanmoins à collaborer et à être à l'écoute des besoins du marché (secteur public, secteur privé, employeurs potentiels à l'étranger, etc.).

De façon plus générale, les grands choix permettant de résorber le chômage doivent faire l'objet d'un consensus entre les différentes forces politiques du pays, puisque ces choix engagent l'avenir du pays tout entier et ne peuvent être appliqués que sur plusieurs années, donc éventuellement par plusieurs gouvernements. Bien que consciente de l'ampleur du problème, la classe politique semble manquer aujourd'hui de solutions concrètes, alors que les objectifs affichés avant les élections étaient ambitieux. A titre d'exemple, Ennahdha annonçait dans son programme électoral la création de 590.000 emplois en 5 ans (2012-2016), ce qui réduirait le chômage de moitié (de 19% à 8,5%). Pourtant, aujourd'hui encore nous ne savons pas comment atteindre cet objectif...

²² Le département du travail est en charge de veiller à la bonne application du code du travail et aux relations avec les partenaires sociaux. Aujourd'hui, ces prérogatives sont du ressort du ministère des affaires sociales